

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022/37

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 8

Votants : 8

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le QUINZE NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 08/11/2022

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : DEHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal

Secrétaire : Yannick FRANÇOIS

Délibération publiée le 22/11 /2022

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs de location de la salle des associations et de la salle des Tilleuls au **1^{er} janvier 2023** comme suit :

- Salle des associations :
Gratuité pour les associations
Du 1^{er} octobre au 15 mai : **65 €**
Du 16 mai au 30 septembre : **45 €**
- Salle des Tilleuls :
Gratuité pour les associations
Du 1^{er} octobre au 15 mai : **55 €**
Du 16 mai au 30 septembre : **35 €**

Les salles sont louées uniquement aux habitants et aux associations de la commune, après acceptation du règlement.

Le produit des locations des salles communales est imputé au compte 7083 du budget en cours. Tout pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

Fait à JARNOSSE, le 17 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Yannick FRANÇOIS

